



CLÉ ACANCES

LOUEZ EN TOUTE QUALITÉ

CLEAVACANCES "PECHE" : 100% PASSIONNEE

Pour les passionnés de pêche, CLEAVACANCES AVEYRON dispose de toute une gamme d'hébergements (Maisons, appartements, chambres d'hôtes...) répartis sur la totalité du département.

Chacun peut ainsi trouver un logement de qualité à proximité de lacs ou cours d'eau nombreux et variés afin de pratiquer sa passion dans les meilleures conditions. La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron saura vous conseiller sur la grande richesse piscicole de notre département et CLEAVACANCES AVEYRON vous donnera accès à son offre d'hébergement en vous contactant sur :

www.cleavacances-aveyron.com

Vous pouvez également demander notre catalogue au : 05 65 75 55 88

La pêche retrouvée...

LES PÊCHEURS AVEYRONNAIS SONT ATTACHÉS À LEURS RIVIÈRES, À LEURS LACS. Vivre dans un département riche de 8.700 KILOMÈTRES DE RIVIÈRE ET QUI ABRITE DE NOMBREUX GRANDS LACS, CRÉE UN RAPPROCHEMENT INTIME ENTRE L'HOMME ET LE MILIEU AQUATIQUE. LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE DE L'AVEYRON ET LES 44 ASSOCIATIONS DE PÊCHE QU'ELLE REGROUPE ŒUVRENT DEPUIS DES ANNÉES POUR QUE PÊCHEURS ET ESPÈCES PISCICOLES TROUVENT ÉQUITABLEMENT LEUR PLACE. CHAQUE GESTE, CHAQUE ACTE RESPECTUEUX DE LA NATURE QUI CONTRIBUE À MAINTENIR L'ÉQUILIBRE FRAGILE DES MILIEUX AQUATIQUES EST UNE PIERRE APPORTÉE À CET ÉDIFICE. LA PÊCHE EST POUR NOUS UN FABULEUX INSTRUMENT DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE ET DES PAYSAGES QU'ELLE CRÉE. LA BEAUTÉ DE NOS LACS ET DE NOS RIVIÈRES SAUVAGES, NOUS VOUS LA CONFIONS POUR QUE VOUS EN PROFITIEZ PLEINEMENT EN PÊCHEUR RESPONSABLE ET RESPECTUEUX. SACHEZ REGARDER ET ÉCOUTER NOS COURS D'EAU. LAISSEZ VOTRE ESPRIT VAGABONDER DANS LA NATURE SAUVAGE QUI BORDE NOS RIVIÈRES ET NOS LACS ET VOUS SAUREZ POURQUOI NOTRE AMBITION EST DE FAIRE DE NOTRE DÉPARTEMENT UN PARADIS POUR LES PÊCHEURS ET POUR LES POISSONS. MERCI DE VOTRE AIDE.



Calmes apparent, risque présent!



Même par beau temps, le fonctionnement des barrages et centrales hydroélectriques peut entraîner une augmentation sensible du débit, voire une inondation, notamment, lorsqu'il y a une décharge de réservoirs. Prometteurs, baigneurs, respectez la signalisation.

Prévisions, prévenances, respectez les zones de sécurité délimitées par les barrières. Une fois en eau, gardez-vous de vous approcher et de vous arrêter sur les bords.

LES CARTES DE PÊCHE 2012

Catégorie	Pêcheurs concernés	Mode de pêche	Validité	Prix
INTER FÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE	Adultes à partir de 18 ans au 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche	31 décembre	85€
PERSONNE MAJEURE	Adultes à partir de 18 ans au 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche	31 décembre	65€
PERSONNE MINEURE	Jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche (lancer et écrevisses compris)	31 décembre	20€
Carte DÉCOUVERTE	Mineur de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche (lancer et écrevisses compris) Pêche à 1 seule ligne	31 décembre	5€
Carte promotionnelle DÉCOUVERTE FEMME	Femme à partir de 18 ans au 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche (lancer et écrevisses compris)	31 décembre	30€
Carte JOURNALIÈRE	Tout public	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche	1 jour	10€
Carte VACANCES	Tout public	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Catégorie Tous modes de pêche	7 jours consécutifs	30€



www.cartedepeche.fr

La Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en France (FNPF) inaugure en 2012, la vente de cartes de pêche par internet sur tout le territoire français. Toute personne, de son domicile, équipée d'une connexion internet, d'un ordinateur, d'une imprimante et de sa carte bleue pourra donc se procurer sa carte de pêche en cliquant www.cartedepeche.fr et en suivant la procédure qui lui sera indiquée sur le site. A défaut, tout pêcheur non équipé pourra se procurer d'un ami, d'un parent pour accéder au site à sa place. Il pourra également se rendre chez un dépositaire qui lui délivrera sa carte.

LES PARCOURS "NO-KILL"

Sur les parcours "NO-KILL" (sans tuer) suivants, tout poisson capturé doit être immédiatement remis à l'eau.

COURS D'EAU	LIMITES	
	AMONT	AVAL
L'Aveyron à RODEZ	Chaussée de la Gascarie	Viaduc S.N.C.F. de la Gascarie
L'Aveyron à LAISSAC	Confluence du Mayrou	Moulin neuf
L'Aveyron à DRUELLE	Confluence de Costepeyrouse	Confluence de la Serre
L'Aveyron à RIGNAC	Chaussée du Moulin de Fans	Filature de La Valette
L'Argence vive à LA TERRISSE	Pont Les Clauzels	Pont de Niergourg
la Dourbie à MASSEBIAU	Panneau d'exploitation du lieu-dit "Le Monna"	Parking du débarcadère à canoë-kayak de "Massebiau"
la Dourbie à NANT	100m en amont du ruisseau du Ferriès	200m en aval du ruisseau du Ferriès
le Durzon à NANT	Pont des Cazelles	Pont de Camara
le Dourdou S. à BRUSQUE	Pont de Cérans	Ruisseau de Limbriac
le Rance à ST SERIN/RANCE	Pont de Notre-Dame d'Orient	Chaussée du Lapin
le TARN en aval de MILLAU	Pont S.N.C.F. de Linas	Ravin des Mages (rive droite)



Les lignes électriques peuvent être dangereuses si vous, vos dames ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, prudence : restons à distance.

www.sousleslignes-prudence.fr

Adhérer au Club Halieutique Interdépartemental

Le plus grand club de pêcheurs du monde

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Le Club Halieutique propose deux produits :

- La carte réciprocaire interdépartementale « personne majeure » au prix unique de 85€. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocity est pré-imprimée.
- La vignette Club Halieutique au tarif de 25€ qui s'adresse désormais aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interdépartementale « personne majeure » au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les A.A.P.P.M.A. réciprocaires détiennent le droit de pêche, dans le respect des règles de la police de la pêche.

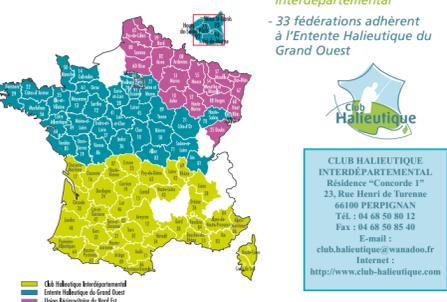
Dans le cadre de la réciprocity gratuite avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest (E.H.G.O.), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire interdépartementale « personne majeure » peuvent pêcher dans les fédérations adhérentes du Club Halieutique sans s'acquitter d'une vignette supplémentaire et vice versa.

La réciprocity est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires de la carte «vacances» établie par une A.A.P.P.M.A. réciprocaire d'une fédération adhérente au Club Halieutique Interdépartemental ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest, de même qu'à tous les titulaires d'une carte « personne mineure » (moins de 18 ans) ou d'une carte «découverte» (moins de 12 ans). A titre exceptionnel et temporaire, les titulaires de la carte découverte « femme » bénéficient de cette réciprocity sans supplément si leur département d'origine applique le tarif préférentiel national (50€).

En toutes circonstances, gardez l'esprit Club, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pratiquez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

69 fédérations (73 départements) en réciprocity



Union Réciprocaire du Nord-Est (U.R.N.E.)
L'acquisition d'une vignette supplémentaire de réciprocity (U.R.N.E.) offre la possibilité aux membres du C.H.I. et de l'E.H.G.O. de pêcher dans les 16 départements de l'U.R.N.E. et réciproquement.

ANIMATIONS 2012

Thèmes	Dates	Horaires	Tarifs
Pêche de la Truite	Le samedi 17 mars		
	Le samedi 24 mars		
	Le samedi 31 mars		
	Le samedi 14 avril		
Pêche à la Mouche	Le samedi 12 mai		
	Le samedi 23 juin		
Pêche de la Carpe de jour	Le samedi 5 mai		20 €
	Le samedi 2 juin		
Pêche Quiver-Tip (barbeau ou brème)	Le samedi 12 mai		
	Le samedi 9 juin		
Street-Fishing	Le samedi 15 septembre		
	Le samedi 13 octobre		
Pêche des Silures	Le samedi 2 juin		
	Le samedi 23 juin		
Pêche des carnassiers en bateau	Le samedi 5 mai		20 €
	Le samedi 9 juin		
	Le samedi 30 juin		
	Le samedi 6 octobre		
Pêche de la Carpe de nuit	Du vendredi 25 au samedi 26 mai		20 €
	Du vendredi 15 au samedi 16 juin		
Week'n Pêche (Carnassier, quiver et carpe)	Du jeudi 5 au samedi 7 juillet		150 €
	Du jeudi 23 au samedi 25 août		

Inscription préalable nécessaire.
Ouverture des inscriptions le mercredi 9 février à 9h00
Départ possible de Rodez en minibus.

CALENDRIER 2012 DES CONCOURS DE PÊCHE

Structures organisatrices	Dates	Horaires	Ouvvert à	Observations Coup-Mixte	Contact Responsable
AAPPMA Le Ver Rouge à Aubin Le Gua	03/03	15h00 à 17h00	Ouvvert à tous	Lâcher de truite Pêche Mixte	M. Versavel 06-28-07-70-09
AAPPMA Le Ver Rouge au Rouillou	05/05	9h00 à 11h00	Ouvvert à tous	Lâcher de truite Pêche Mixte	M. Versavel 06-28-07-70-09
AAPPMA de Saint Géniez d'Olt à Cabanac	17/05	7h00 à 17h00	Pêche des carnassiers En barque Tous	Pêche Moulinet	M. Vaylet 05-65-47-55-55
AAPPMA de Firmi Bassin de la Forêtze	17/05	7h00 à 11h00	Adultes	Pêche Mixte	M. Girou 06-32-16-77-16
Team Lézouze Au Moulinoches à Pont de Salars	27/05	7h00 à 18h00	Tous	Pêche Mixte	M. Loriot 06-85-91-94-35
AAPPMA de Firmi Bassin de la Forêtze	02/06	14h00 à 18h00	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche Mixte	M. Girou 06-32-16-77-16
AAPPMA Le Ver Rouge à Aubin Le Gua	02/06	9h00 à 11h00	Ouvvert à tous	Lâcher de truite Pêche Mixte	M. Versavel 06-28-07-70-09
Team Lézouze à Pareloup	10/06	7h00 à 15h00	Tous	Pêche au Quiver-Tip	M. Loriot 06-85-91-94-35
AAPPMA de La Salvette Peyralès Etang des Farques	16/06	A 15h00	Jeunes - de 16 ans	Lâcher de truite Pêche Mixte	M. Sanchez 05-65-81-45-25
AAPPMA de Decazeville Livrinac le Haut	17/06	9h00 à 11h30	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche mixte	M. FOREST 05-65-63-31-27
AAPPMA de Broquies Au Truel	24/06	7h30 à 12h00	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche mixte	M. POUJOL 06-82-15-04-54
AAPPMA Saint Rome de Tarn Au Truel	24/06	13h30 à 17h30	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche mixte	M. Marc 06-82-39-95-41
AAPPMA de Capdenac Rivière Lot	25/06	9h00 à 11h00	Jeunes	Pêche mixte	M. Fizes 06-88-27-45-89
AAPPMA de Viviez à Boisse Penchot	01/07	9h00 à 11h00	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche mixte	M. Julien 05-65-63-03-49
Team Lézouze A Pareloup	01/07	7h00 à 15h00	Pêche en bateau des poissons blancs	Pêche mixte	M. Loriot 06-85-91-94-35
AAPPMA de Capdenac Rivière Lot	07/07	9h00 à 11h30	Adultes	Pêche mixte	M. Fizes 06-88-27-45-89
AAPPMA d'Estang Au Galou au plan d'eau de golinac	08/07	8h00 à 11h00	Ouvvert à tous	Pêche au coup	M. PRADALLIER 05-65-44-72-50 06-77-06-67-86
AAPPMA d'Estang Site du Galou (Ile d'Entraygues)	10/07	8h00 à 12h00	Ouvvert à tous	Pêche au coup	M. Pradallier 06-77-06-67-86
AAPPMA d'Entraygues Au Pont de Notre Dame	14/07	7h00 à 11h00	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche au coup	M. Boudoussqué 06-32-41-71-32
AAPPMA de Millau A Millau	14/07	7h00 à 11h00	Qualificatif Adultes et Jeunes	Pêche mixte	M. Laurents 05-65-59-06-41
AAPPMA de Millau A St Rome de Tarn	22/07	7h00 à 17h00	Ouvvert à tous	Challenge L.Roman Pêche mixte	M. Laurents 05-65-59-06-41

1^{ère} CATÉGORIE

OUVERTURE : le 10 mars 2012
FERMETURE : le 16 septembre 2012

NOMBRE DE LIGNES :

Une seule ligne munie de 2 hameçons, au plus est autorisée. Deux lignes munies de 2 hameçons, au plus dans les lacs de retenue EDF de BAGES, du GOUL, de LA GOURDE et de St AMANS (près de Villefranche de Panat).

ASTICOTS :

L'emploi des asticots est interdit en 1^{ère} catégorie. Toutefois leur utilisation sans amorçage est autorisée :

- ✓ Sur la rivière "TARN" en aval du pont de PAULHES.
- ✓ Sur la rivière "SORGUES" en aval de la chaussée de TRUANS (commune de SAINT-AFFRIQUE).
- ✓ Sur le plan d'eau de Planèze (commune de Luc)
- ✓ Sur le plan d'eau de Carcenac-Peyralès
- ✓ Sur le plan d'eau d'Istournet (commune de Ste Radegonde)
- ✓ Sur le plan d'eau de La Fouillade
- ✓ Sur les lacs de retenues EDF, de Goul, Gourde, Bages et St Amans (près de Villefranche de Panat).

LA TAILLE LÉGALE DE CAPTURE DE LA TRUITE :

20 cm dans tout le département, SAUF sur :

- ✓ "La JONTE",
- ✓ "Le TARN",
- ✓ "Le CERNON",
- ✓ "Le DOURDOU de CAMARÈS",
- ✓ "La SORGUES",
- ✓ "La DOUBIE", en aval du pont submersible de NANT,
- ✓ "Le DURZON" (affluent de la Dourbie).

Où elle est fixée à 23 cm.

LIMITATION DU NOMBRE DE CAPTURES :

Le nombre de capture de truites en 1^{ère} catégorie est limité à 10 par jour et par pêcheur.



Truite Fario

PARCOURS CARPE DE NUIT

Sur le lac de Castelnau-Lassouts (3 zones) (réglementation spécifique) :

- Zone 1 : secteur de Cabanac
- Zone 2 : secteur Roudil-Malaval
- Zone 3 : secteur du barrage.

Sur le lac de Maury (St-Amans-des-Cots) Sur l'ensemble de son étendue.

Sur le lac de St-Gervais (près de Montezic) Sur l'ensemble de son étendue.

Sur la rivière Lot : (Linéaire de 39 km autour des villes de Decazeville et Capdenac) Du pont de Port-d'Agrès à la chaussée de Frontenac.

Sur la rivière Aveyron à Majac Du pont de Blaise à la chaussée de Cantagrel.

Sur le lac de Pinet-Saint-Rome-de-Tarn : Du ruisseau de La Roque au barrage de Pinet.

Sur le lac de Pareloup : Sur l'ensemble de son étendue.

Sur le lac de la Jourdanie : Du pont du Truel au barrage de la Jourdanie.

Sur le lac de Sarrans : Sur l'ensemble de son étendue.

Toutes ces zones sont matérialisées par des panneaux.

ATTENTION : "Est puni d'une amende de 22.500€ le fait pour un pêcheur de transporter vivantes les carpes de plus de 60cm".

LES ÉCREVISSES

Par mesure de protection, la pêche de l'ÉCREVISSE AUTOCHTONE (écrevisses à pattes rouges, à pattes blanches, à pattes grêles, écrevisses des torrents) est INTERDITE.

SEULE RESTE OUVERTE LA PÊCHE DE L'ÉCREVISSE DE CALIFORNIE dite ÉCREVISSE SIGNAL (*Leniuscula Pacifastacus*)

CARTE DE PÊCHE OBLIGATOIRE
Nombre de balances par pêcheur : 6
Tous après

Pas de taille légale de capture. Pêchable en 1^{ère} catégorie (du 10 mars au 16 septembre 2012) et toute l'année en 2^e catégorie. Elle se distingue par ses pinces qui sont massives et décorées d'une tâche claire, parfois bleutée ou rouge, située à la commissure* du doigt fixe et du doigt mobile. (Balance réglementaire : diamètre 30 cm, filet maille 10 ou 27 mm)



2^{ème} CATÉGORIE

Pêche ouverte toute l'année
sauf mesures spécifiques

NOMBRE DE LIGNES :

Quatre lignes, munies de 2 hameçons, au plus, sont autorisées.

TRUITE

La pêche des truites Fario est interdite durant la fermeture de la 1^{ère} catégorie.

Taille légale de capture : 23 cm

La pêche de la truite Arc en Ciel est autorisée toute l'année dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie, sauf sur les cours d'eau classés "cours d'eau à saumon" suivants :

- La Truyère, du barrage de Couesque à sa confluence avec le Lot,
- Le Lot, de sa confluence avec la Truyère jusqu'à sa sortie du département,
- L'Aveyron dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie
- Le Viaur dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie

NOMBRE DE CAPTURES :

10 par jour et par pêcheur, sauf sur la rivière "le TARN" dans sa partie située entre le pont submersible de la Z.I. de Millau (pont du Rousse) et le pont de Saint-Rome-de-Tarn où le nombre de captures de truites Fario ou Arc en Ciel est limité à 1 par jour et par pêcheur.

BROCHET

Taille légale de capture : 50cm

Fermeture : du 30 janvier au 30 avril 2012 inclus.

Durant la période de fermeture spécifique du brochet, il est interdit de pêcher au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuiller et autres leurres susceptibles de capturer des brochets de manière non-accidentelle. Ces interdictions ne s'appliquent pas aux rivières suivantes :

- ✓ "le DOURDOU de CAMARÈS",
- ✓ "la SORGUES",
- ✓ "le RANCE",
- ✓ "l'AVEYRON",
- ✓ "le LOT", dans sa partie située entre la chaussée de la micro-centrale de Saint-Pierre (commune de Saint-Geniez d'Olt) et la limite avec le département de la Lozère.

et aux lacs de retenue EDF suivants :

- Lac de MONTÉZIC
- Lac de COUESQUE,
- Lac de GOLINHAC,
- Lac de VILLEFRANCHE de PANAT,
- Lac de PINET à partir du pont de Saint-Rome-de-Tarn.
- Lac des GALENS,
- Lac de SAINT-GERVAIS,
- Lac de CAMBEYRAC,
- Lac de TRUEL,

RAPPEL : En 2^{ème} catégorie, du 30 janvier au 30 avril 2012 inclus, tout prélèvement de l'espèce brochet reste interdit sur la totalité du territoire départemental.

SANDRE

Taille légale de capture : 40 cm
PAS DE FERMETURE.

Cependant pendant la période de sa reproduction soit du 2 AVRIL au 8 JUIN 2012 inclus, il est restauré des zones de réserves où toute pêche est totalement interdite. La liste de ces réserves est mentionnée au verso.

LIMITATION DU NOMBRE DE CAPTURES de SANDRES & BROCHETS CONFONDUS : 5 par jour et par pêcheur.

AUTRES SPÉCIFICITÉS

BLACK-BASS

La pêche de cette espèce est totalement interdite sur l'ensemble des cours d'eau du département.

OMBRE COMMUN

La pêche de cette espèce est totalement interdite sur l'ensemble des cours d'eau du département.

L'ANGUILLE

- La pêche de l'anguille de nuit est interdite. De plus, cette espèce fait l'objet de dates d'ouvertures spécifiques fixées par arrêté ministériel (à l'édition de ce document, cet arrêté n'était pas encore pris. Consultez la fédération.)
- La pêche de l'anguille argentée est interdite.

EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION, SEUL L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ANNUEL FAIT FOI.

Adresses utiles.

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron

Moulin de La Gascarie - 12000 RODEZ
Tél. 05 65 68 41 52 • Fax 05 65 68 50 20
Site internet : www.pecheaveyron.com
Mel : federation.peche.12@free.fr
Séjours Pêche nature pour ados toute l'année

Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron

17, rue Aristide-Briand - BP 831 - 12008 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 75 55 70 • Fax 05 65 75 55 71 • www.tourisme-aveyron.com

1 - Rivière Lot dans sa partie aval.

Aux portes du Quercy, une belle et large rivière qui se prête à toutes les techniques de pêche.
The river Lot. At the gateway to Quercy, a beautiful, wide river suitable for the whole panoply of fishing techniques.

Rivière Lot de Coursavy à Cajarc



2 - Lac de Bannac et rivière Aveyron de Villefranche à Najac.

Bannac, une pêche en réservoir qui assure entre autres de belles prises de black-bass. Et la rivière Aveyron qui donne son nom à notre département, c'est vous dire...

Lake Bannac and the river Aveyron from Villefranche to Najac. Fishing in the reservoir of lake Bannac, an excellent catch, notably of black bass, is guaranteed.

Lac de Bannac - 15 ha



Rivière Aveyron de Villefranche à Najac



3 - Lacs du Nord Aveyron.

Dans un cadre d'une beauté sauvage, vous découvrirez une succession de lacs sur les rivières Truyère et Selves.

The lakes of northern Aveyron. In a wild, remote setting, you can discover a series of lakes on the rivers Truyère and Selves.

Lac de Sarrans - 1000 ha



Lac de Maury - 167 ha



Lac de Couesque - 65 ha



Lac de Montezic - 230 ha



Lac de Touluch - 50 ha



Lacs et cours d'eau en Aveyron



Lac des Picades

Ouvert à partir du 21 avril 2012 tous les samedi, dimanche, lundi et jours fériés d'avril et mai et tous les jours du 26 mai au 16 septembre 2012 inclus

Pêche familiale à la truite en Aubrac
Renseignements : Fédération de Pêche - tél. 05 65 68 41 52
Serge GUIOT : 06 86 18 12 42

4 - Rivière Lot. Lacs de Golinzac et de Castelnau.

Deux lacs mythiques qui font références dans l'hexagone, une rivière alternant eaux rapides et calmes profonds.

The river Lot, the lakes of Golinzac and Castelnau. Two renown lakes offering some of the finest fishing in France; a river alternating between roaring torrents and limpid pools.

Lac de Castelnau - 263 ha



Lac de Golinzac - 41 ha



5 - Lacs du Lévezou.

La région des lacs. Ils sont partout présents dans cette partie du département. Le plus grand, Pareloup, a même été baptisé "la mer intérieure".

The Lévezou lakes. A region of numerous lakes in the centre of the département. The largest, Pareloup, is so vast that it is often described as an inland sea.

Lac de Pareloup - 1239 ha



Lac de Pont de Salars - 190 ha



Lac de Villefranche de Panat - 178 ha



Lac de Bages - 53 ha (1^{re} catégorie)



Lac de La Gourde - 16 ha (1^{re} catégorie)



6 - Tarn : lacs de Pinet, du Truel, de La Jourdanie et de La Croix.

Une succession de lacs sur la rivière Tarn. Vous y découvrirez ce que pêche et nature signifient pour nous.

Tarn, the lakes of Pinet, Truel, Jourdanie and Croix. A succession of lakes on the river Tarn, here you'll discover why we hold fishing and nature so dear.

Lac de La Jourdanie - 65 ha

Lac de Pinet - 117 ha

Lac du Truel - 20 ha

Lac de La Croix - 100 ha



7 - Rivières Rance, Sorgues et Dourdou.

Trois rivières pour apprécier des eaux vives qui serpentent en pleine campagne. A la mouche sèche ou à ruder, venez traquer de beaux poissons.

The rivers Rance, Sorgues and Dourdou. Three rivers where you'll appreciate the fast flowing waters in the heart of the countryside. Fly fishing or using rod and line, come and test your skills for some fine catches.



Sans oublier...

... Le Lot de Saint-Geniez à Saint-Laurent (blancs), le Viaur en deuxième catégorie (blancs) et le Tarn de Millau à Saint-Rome (brochets et blancs).

Not forgetting... The Lot, from Saint-Geniez to Saint-Laurent (white fish), the Viaur in the 2nd category (white fish) and the Tarn from Millau to Saint-Rome (pike and white fish).

LÉGENDE

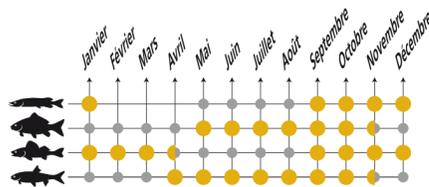
CARTE

- Carnassiers (Carnassial fish)
- Brochets (Pike)
- Carpes (Carp)
- Sandres (Pikeperch)
- Black-bass (Black-bass)
- Blancs (White fish)
- No-kill (No-kill)
- Pêche de nuit (Night fishing)
- Location de barques (Boat hire)
- Rampe de mise à l'eau (Slipway)
- Poste de pêche pour handicapés

Calendrier.

Calendar. The fishing seasons. Ideal months.

- Périodes d'autorisation de la pêche.
- Périodes optimales.



Point de vente d'articles et de carte de pêche

(Sale of fishing tackle and fishing cards)

Plan d'eau d'accès payant

(Acces to lakes - payable)

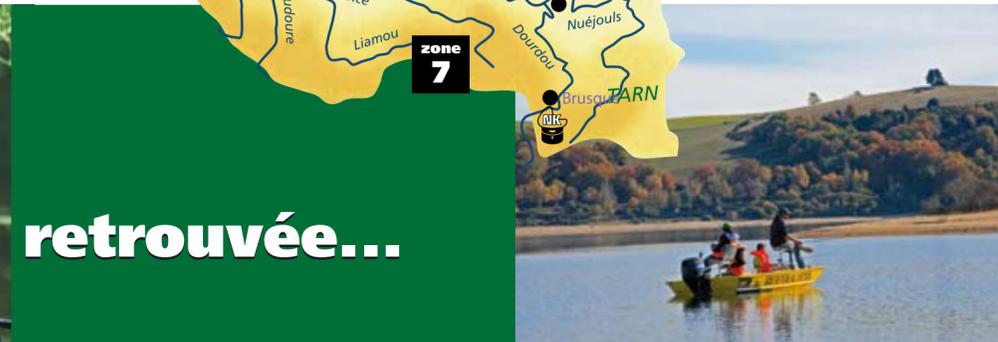
Réserve temporaire de pêche pendant la fraie du sandre

Première catégorie.

Deuxième catégorie.

Sièges d'Associations de Pêche

La pêche retrouvée...



2012 Aveyron Pêcheur

Forum de Pêche de l'Aveyron

05 65 68 41 52

RESERVES DE PECHE

en période de reproduction du SANDRE du 2 avril au 8 juin 2012 inclus

- LAC DE SARRANS : 1. Limite amont : au droit de ruisseau de Montignac (rive gauche). Limite aval : au droit du ruisseau de "La Prade" (rive droite), y compris la anse du ruisseau de "l'Epie". 2. Anse du Lavandés : à partir de l'extrémité de l'anse du ruisseau "Roc de Mons". 3. Anse de Brezons : en amont du pont de la Devèze.
- LAC DE MAURY : Anse de la Selvas à partir de la pointe d'Oustrac.
- LAC DE COUESQUE : Anse du ruisseau "le Gouzou".
- LAC DE GOLINHAC : Limite amont: pont d'Estaing. Limite aval : au droit du ruisseau d'Estressous (rive gauche).
- LAC DE CASTELNAU/LASSOUTS : 1. Limite amont: au droit du ru de la Roume (rive droite). Limite aval: ligne droite reliant le ravin de la Fage (rive gauche) au chemin de Lous (rive droite). 2. Limite aval: ruisseau de Roudil et sur 250 m en amont. 3. Au droit du lieu-dit "les Alauzets" et en amont sur 300 m.
- RIVIERE LE LOT : De la confluence du ruisseau de Randie en amont jusqu'à la confluence du ravin du Cayla, soit 700m (Commune de St Parthem).
- LAC DE PARELOUP : 1. Anse de Fonbelle à partir de l'extrémité amont du camping "le Soleil Levant". 2. Anse de Boulois au droit du bois du Coustal. 3. Anse de St-Martin-des-Faux au droit de l'ancienne route noyée de Salles-Curan. 4. Anse du Routaboul de part et d'autre de l'île.
- LAC DE PONT-DE-SALARS : De l'embouchure du Viaur jusqu'à une ligne partant du chemin de la plage des Moulinoches et aboutissant au lieu-dit Auzuech.
- LAC DE PINET : Limite amont : ruisseau de La Roque. Limite aval : pont St-Rome de Tarn (RD 933).
- LAC DE LA JOURDANIE : Limite amont : barrage du Pouget. Limite aval: au droit du ruisseau du Truel (rive droite).
- RIVIERE LE TARN : Partie comprise du parement de la retenue de la Jourdanie et sur 450 m en aval.
- LAC DE LA CROUX : 100 m amont du pont de "Girbe" (ligne électrique) limite aval ruisseau de la Figarède.

Accidents de la vie

MMA dans l'Aveyron c'est à :

CABINET BRU VAQUERIN-MARCON
• 3, av. Gambetta - 12100 MILLAU
• 11, bd de la République - 12400 ST-AFFRIQUE

CABINET ADELL CHALVET SANTOS
• 4, bd Joseph Poulenc - 12500 ESPALION
• 3, bd d'Estourmel - 12000 RODEZ
• 49, av. de Rodez - CCial Horizon - 12450 LA PRIMAUBE
• 2, quai de l'Hôpital - 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERQUE

Petit bobo ou grosse tuile ? Un soutien qu'il arrive même à la Pêche ...

VOUS ÊTES TITULAIRE D'UNE CARTE DE PÊCHE, EN ACTION DE PÊCHE, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE GARANTIE DÉCÈS/INVAIDITÉ

EN CAS D'ACCIDENT, APPELEZ MMA DANS LES 48 HEURES AU 05.63.38.88.35